



Déclaration préalable des représentant.es FSU au CST de la Région Nouvelle Aquitaine – 6 février 2026

Monsieur le Questeur,

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Cher.es collègues,

Le 10^{ème} anniversaire de la Région a été l'occasion pour le Président de rappeler avec force lors des trois cérémonies des vœux aux agents, ses très fortes réserves sur la pratique du télétravail au point de leur faire craindre une remise en cause de ce qui est devenu pour toutes celles et ceux qui en bénéficient, un élément essentiel de la qualité de vie et des conditions de travail, un facteur d'efficacité professionnelle et un élément d'attractivité de la collectivité.

Nous attendons donc une clarification de la part de l'exécutif et un engagement à ne pas remettre en cause les dispositions en vigueur qui encadrent le télétravail. A ce propos nous sommes inquiets de constater que dans certaines directions, les propos du Président ont servi d'argument pour refuser de faire évoluer le schéma de service comme le demandent les agents, afin de permettre à ceux dont les missions sont télétravaillables de passer d'un à deux le nombre maximum de jours de télétravail.

Nous partageons bien sûr la préoccupation de garantir à la fois la qualité du service et la proximité avec les usagers et partenaires de la Région, mais le télétravail tel qu'il est dimensionné à la Région ne porte préjudice ni à l'une ni à l'autre. Quant au maintien de la cohésion des équipes, souvent évoqué à propos du télétravail, elle constitue un point de vigilance pour tous, du fait en tout premier lieu, de la répartition des équipes de travail, sur l'ensemble du territoire régional.

Les 10 ans de la Région sont l'occasion pour nous d'évoquer quelques chantiers qui pourraient être ouverts ou ré-ouverts :

- Celui de la prise en compte de **l'expertise et de l'expérience professionnelles** en matière d'évolution de carrière et en matière indemnitaires, chantier suspendu par la collectivité il y a deux ans
- Celui du **déblocage de la carrière des agents des lycées et des Creps**. Ceux-ci sont en effet de plus en plus nombreux à atteindre les derniers échelons du grade d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe, et se trouvent ainsi bloqués, alors que leur vie au travail s'allonge avec le recul de l'âge de la retraite et que la valeur du point d'indice est gelée. Il nous paraît donc indispensable d'ouvrir largement l'accès au cadre

d'emplois d'Agent de Maîtrise par la voie de la Promotion interne – ce que permettent les textes qui ne prévoient pas de quota - afin les ATT P1 et ATTEE P1 puissent continuer à dérouler leur carrière. Nous demandons donc l'ouverture d'un dialogue social sur cette question en 2026 afin que la situation de ces collègues puisse évoluer favorablement dès l'an prochain

- **La résorption de l'inégalité criante en matière indemnitaire entre les ATT (adjoints techniques territoriaux) et les ATTEE** (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement), ces derniers perçoivent entre 160 et 210 € bruts en moins chaque mois que leurs collègues ATT, alors que dans les lycées ils exercent les mêmes missions et développent les mêmes compétences. Cette inégalité de traitement doit cesser au plus vite. 300 ATTEE sont concernés, le coût pour la Région d'un alignement sur le RIFSEEP des ATT serait relativement modéré pour la Région, et une mesure évidente de justice.

Enfin, ce 10^{ème} anniversaire coïncide avec des réductions budgétaires drastiques. De nombreux dispositifs d'aide (sans doute plusieurs dizaines) disparaissent ou bien subissent une réduction massive de leurs crédits, dans des proportions inconnues jusqu'à présent. Cela n'est pas sans conséquence sur les missions des agents et sur la charge de travail individuelle et collective au sein d'un même service ou direction.

Nous demandons un recensement de ces dispositifs et une évaluation de l'impact en termes de charge et d'organisation du travail, dans chacun des services concernés. Des solutions doivent être trouvées dans la concertation avec les équipes, afin d'aboutir si nécessaire à une nouvelle organisation qui permette à chaque agent de trouver sa place et de redonner si nécessaire du sens à l'engagement professionnel.

Merci par avance pour les réponses apportées.